

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÊCHES ET FORÊTS

M. Guy Crossman (Westmorland-Kent) présente le 9^e rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT PRÉFÉRENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser au ministre des Finances une question qui découle de l'annonce faite hier que le taux d'intérêt préférentiel aux États-Unis passerait de 7½ p. 100 au taux jamais atteint de 8½ p. 100. Le ministre a-t-il eu l'occasion de consulter les fonctionnaires intéressés et pourrait-il informer la Chambre des répercussions que cette mesure aura au Canada? Puis-je aussi lui demander s'il a des mesures à proposer relativement à cette situation?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'augmentation des taux sur les prêts de premier ordre consentis par les banques américaines s'est répandue rapidement de New York, où elle a commencé, aux autres grandes villes des États-Unis. Il faut prévoir que tous ceux qui empruntent des banques américaines seront touchés, y compris les sociétés internationales établies au Canada ainsi que les sociétés canadiennes qui ont ordinairement recours aux banques américaines pour obtenir du crédit.

Ces emprunteurs s'adresseront sûrement aux banques canadiennes pour une partie de leurs emprunts. Je suis persuadé que les banques canadiennes donneront la priorité à leurs clients canadiens, mais elles devront inévitablement contrer la pression dans une certaine mesure en augmentant leurs taux d'intérêt.

L'hon. M. Stanfield: Je déduis de ce que le ministre a dit qu'il ne se propose pas de prendre des mesures à ce sujet. Pourrait-il nous dire si la hausse prévue des taux d'escompte du Canada pourra influencer toute la structure des taux d'intérêts? Et peut-il nous dire aussi s'il a eu l'occasion de consulter ses collaborateurs et s'il prévoit que cette opération aura des effets sur les avoirs en obligations d'épargne canadiennes?

L'hon. M. Benson: Je ne pense pas vraiment qu'en l'occurrence cela puisse avoir des effets sérieux sur les avoirs en obligations d'épargne canadiennes. Cependant, nous, Canadiens, devons être attentifs au besoin de protéger la situation de nos réserves de devises. Puisque notre économie libérale permet de contracter des emprunts d'un pays à l'autre dans les deux sens, il est inévitable que nos taux d'escompte bancaires doivent s'aligner quelque peu sur ceux des États-Unis. Cependant, pour le moment, je ne prévois pas de problèmes concernant les obligations d'épargne.

L'ADOPTION D'UN TAUX DE CHANGE FLOTTANT

M. Max Saltsman (Waterloo): Une question supplémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Étant donné les liens très étroits qu'il y aurait entre notre système bancaire et les marchés de l'argent, ne songerait-il pas à dégager le marché monétaire canadien de celui des États-Unis en adoptant un taux de change flottant.

L'hon. M. Benson: Je ne crois pas qu'un taux flottant soit à l'avantage du Canada, et il ne dégagerait pas le Canada des marchés mondiaux de l'argent. Le marché européen de l'argent paie actuellement un taux de 12½ p. 100 pour les effets de 30, 60 et 90 jours.

M. Saltsman: Le ministre ne conviendrait-il pas qu'un taux de change flottant nous assurerait bien plus de souplesse pour la mise en œuvre de nos propres politiques monétaires?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire est controversable.

L'hon. M. Benson: Je ne suis pas de cet avis, monsieur l'Orateur.